

AR PREFECTURE

006-280600529-20210730-2021_177-AR
Reçu le 03/08/2021

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

---- DEPARTEMENT ----

ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRETES DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION**

Arrêté n°2021/177

ARRETE

**ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS PROMOUVABLES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2021
DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 39 et 44,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021-079 du 8 avril 2021 du CDG06 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

Considérant qu'il n'existe aucun quota pour accéder au grade d'agent de maîtrise au choix par voie de promotion interne et que les conditions d'ancienneté et d'appréciation (de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience) sont remplies par les candidats proposés,

Considérant les propositions de candidatures des employeurs affiliés,

Considérant qu'il appartient au Président du CDG06 d'arrêter ladite liste selon les critères des lignes directrices de gestion.

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter du 1^{er} août 2021, sont inscrits sur la liste d'aptitude permettant l'accès au grade d'agent de maîtrise au choix par voie de promotion interne :

- **la commune d'Auribeau-sur-Siagne :**
 - monsieur MEINDER Ernest, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Beaulieu-sur-Mer :**
 - monsieur Christian CARRANO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Valérie MAZZELLA, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Beausoleil :**
 - monsieur Kevin-Lloyd CALZOLARI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **le CCAS de Beausoleil :**
 - madame Martine PAITA, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la commune de Cantaron :**
 - monsieur Gérald DEMAIN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la commune de Cap d'Ail :**
 - monsieur Mike GUIRAL, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la commune de Carros :**
 - madame Sophie AFFATATO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Cyril ALOISIO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Reski CHIKHI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Kheira DENAI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Amina DRID, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :**
 - monsieur Ange REY, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :**
 - madame Marie-Christine KARI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :**
 - monsieur Yves ROS, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la Communauté de Communes des Alpes d'Azur :**
 - madame Mireille CALEGARI, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la Communauté de Communes du Pays des Paillons :**
 - madame Nadia AUMAR, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Daniel COURCY, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **Côte d'Azur Habitat :**
 - monsieur Nourredine GHETTAS, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

- **la commune d'Eze :**
 - monsieur Sébastien MONTALI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

- **la commune de Mouans-Sartoux :**
 - monsieur Thomas ALLARY, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Wanda FRYMYER, ATSEM principal de 1^{ère} classe,
 - madame Peggy PISTOLESI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **le CCAS de Mouans-Sartoux :**
 - madame Cindy ALBERTINI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Fabienne CAPEL, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Cathy VALLAURI, adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- **la commune de Peymeinade :**
 - madame Carole BASCHIERA, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la commune de Roquebrune-Cap-Martin :**
 - monsieur Laurent MACLARD, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- **la commune de Roquefort-les-Pins :**
 - monsieur Giovanni BECQUELIN, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Cyrille LOPEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **la commune de Saint-Cézaire-Sur-Siagne :**
 - monsieur Pascal FERBEZAR, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Saint-Etienne de Tinée :**
 - monsieur Mathieu GIROD, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - monsieur Eric MURRIS, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Sigale :**
 - monsieur Olivier ROUSSELON, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets - SMED :**
 - monsieur Philippe KATICIC, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Tourrette-Levens :**
 - monsieur Christiane CAMPA, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **le Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets ménagers - UNIVALOM :**
 - monsieur Valéry TOMCZAK, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Valbonne :**
 - madame Corinne DOMAIN, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- **la commune de Vence :**
 - madame Sophie BAUDINO, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Isabelle CASTEL, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Ghislaine MERMOZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Isabelle TROIA, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- **la commune de Villeneuve-Loubet :**
 - madame Naziha AISSANI, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Fabienne BRES, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - madame Sophie GANTOY, adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans à partir de la date d'effet de la présente liste ; l'inscription pourra être renouvelée deux fois pour une période d'un an sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de l'année de la validité de ladite liste fasse connaître son intention d'y être maintenu au moins un mois avant son échéance.

Fait à Saint Laurent du Var, le **30 JUL. 2021**



Le Président


Philippe PRADAL

délais et voie de recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Publié le :